



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr

Au jour le jour – Décembre 2021

01 12 : Ygos Saint-Saturnin – La SEPANSO attire l'attention de la préfète sur la dégradation de parcelles forestières qui étaient censées être préservées. Ce sujet a fait l'objet d'un reportage sur RMC - <https://rmc.bfmtv.com/mediaplayer/video/pres-de-dax-on-a-rase-une-foret-pour-installer-des-panneaux-solaires-1378691.html>

01 12 : Mont de Marsan - Enquête publique relative au Projet de désaffectation et de déclassement d'une emprise partielle de l'avenue Pierre de Coubertin – Observations SEPANSO : 3 pages

02 12 : Arrêté préfectoral n° 64-2021-12-02-00011 portant renouvellement de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Adour aval – Georges Cingal qui était vice-président de la CLE a fait à nouveau acte de candidature.

02 12 : Vielle Saint-Girons – Réunion du Comité consultatif de la Réserve nationale naturelle du courant d'Huchet – Dans la mesure où la dernière réunion de ce comité remontait au 07/03/2017, les adhérents de la SEPANSO ont préparé soigneusement leurs interventions pour cette réunion au cours de laquelle est présenté le projet de plan de gestion (communiqué le 14/11/2021 heureusement car il fallait lire 600 pages) - Notes préparatoires (4 pages) Par ailleurs la SEPANSO attire l'attention de l'administration et des élus sur le risque de voir le courant d'Huchet retrouver son débouché ancien à l'océan (Note d'Hervé le Bouler : 4 pages) – Georges Cingal et Danièle Combourieu ont représenté la SEPANSO. Compte-rendu officiel : 10 pages – Les trois présentations (Plan de gestion RNN- FDC et ONF) sont jointes. <https://www.reservenaturelle-couranthuchet.org/Fonctionnement/Gestion-et-fonctionnement/Rapports-d-activite>

02 12 : Bordeaux – Instance 19BX03284 (Commune de Mimizan c/ SEPANSO 40 – Cette affaire est examinée par la Cour Administrative d'Appel – Me Nina Gualandi (Cabinet Ruffié) a défendu les intérêts de la SEPANSO

02 12 : Pau – Instance 1802383-1(dossier Solarezo à Ygos Saint-Saturnin) – cette affaire est examinée par le Tribunal administratif de Pau – Me Ruffié et Jean Dupouy ont défendu les intérêts de la SEPANSO

03 12 : Mées - Enquête publique préalable à un projet de création de zone d'activités économiques l'Aïrial – Observations SEPANSO : 2 pages + 11 pages fournies lors de la précédente enquête en 2018.

03 12 : Saint-Lon les Mines – Enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploitation d'une installation classée pour la protection de l'environnement Groupe Séosse – Observations SEPANSO : 4 pages

03 12 : Bayonne – Comité de suivi de site Alkion – Georges Cingal a représenté la SEPANSO

06 12 : Bordeaux - C.A. Fédération SEPANSO Aquitaine

06 12 : Dax – Comité de pilotage du programme d'actions de prévention des inondations de l'agglomération dacquoise – SEPANSO excusée – PV officiel : 6 pages + Powerpoint + Plaquette Syndicat du moyen Adour Landais (simal)

06 12 : Rion des Landes – 21BX04423 – Me Soumaille-Slawinski dépose une requête (24 pages + 3 pièces jointes) devant la Cour administrative d'appel de Bordeaux pour interjeter appel du jugement n° 1900778 en date du 07/10/2021 par lequel le Tribunal administratif de Pau a rejeté la requête de la Fédération SEPANSO Landes qui contestait le défrichement de parcelles forestières pour la réalisation d'un projet photovoltaïque.

06 12 : Tarnos – Remblais en zone humide - La Société Luzienne de Travaux Publics s'est pourvue en cassation contre l'arrêt n° 21/994 rendu par la Chambre correctionnelle de la Cour d'Appel de Pau le 25/11/2021

07 12 : Dax – La SEPANSO répond aux questions d'un habitant inquiet à propos d'un projet d'aménagement.

07 12 : Herm - La SEPANSO répond aux questions d'un habitant inquiet à propos d'un projet d'aménagement (unité touristique)

07 12 : Messanges – Le conseil municipal a validé la « Charte pour les droits de l'arbre » (inspirée de la déclaration des droits de l'arbre – A.R.B.R.E.S.) – Cette charte a pour vocation de changer le regard et le comportement des hommes, de leur faire prendre conscience du rôle déterminant des arbres au quotidien et pour le futur.

07 12 : Bias - La SEPANSO adresse un courrier à la Préfète - Recours hiérarchique : Demande du retrait de la délibération n° 54-2021 DEL du 21 octobre 2021 commune de Bias et demande d'annulation de la révision du PLU de Bias réalisée localement sans consultation des services de l'État, des ASA et du public extérieur à la commune (1 page + 9 pièces jointes)

08 12 : Bias - La SEPANSO adresse un courrier à la maire : Demande du retrait de la délibération n° 54-2021 DEL du 21 octobre 2021 commune de Bias et demande d'annulation de la révision du PLU de Bias réalisée localement sans consultation des services de l'État, des ASA et du public extérieur à la commune (2 pages + 8 pièces jointes)

08 12 : Consultation du public à propos du projet d'arrêté approuvant le plan de gestion des poissons migrateurs Adour cours d'eau côtiers 2022-2027 – Observations (très critiques) de la SEPANSO : 2 pages

08 12 : Seignosse – réunion de concertation sur le projet d'interconnexion électrique France-Espagne organisée par RTE – Jean-Pierre Temboury a assisté à cette réunion.

09 12 : Pau – Audience à la Chambre correctionnelle de la Cour d'appel

- Prononcé de l'arrêt concernant Pétiosse (le tribunal de Dax avait relaxé la responsable de construction non autorisées – la SEPANSO qui s'était vue allouée l'euro symbolique avait fait appel – la Cour nous a entendus !)
- Audience concernant Gaudio & autres : l'affaire a été une nouvelle fois ajournée et elle le sera à nouveau le 10/02/2022, puis le 10/03/2022, pour être enfin plaidée le 01/06/2022 puisqu'il s'agit d'un problème de média.

09 12 : Biarrotte et Saint-Laurent de Gosse - Le commissaire enquêteur produit son rapport (25 pages) et ses conclusions (7 pages) pour l'enquête publique relative au projet de centrale photovoltaïque flottante du lac de Bédorède : Avis favorable assorti d'une réserve (*obligation d'ajouter un suivi naturaliste et environnemental avec indicateurs, qui sera formalisé par une Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle spécifique inscrite dans les trois documents d'urbanisme*) et d'une recommandation (*Étudier la possibilité de border les panneaux d'une bande blanche, qui réduirait l'attractivité pour les insectes - Étude citée par SEPANSO - à condition qu'une telle modification ne réduise pas de façon trop importante le rendement de l'installation*).

10 12 : Boucau – Commission de suivi de site CELSA – Michel Botella a représenté la SEPANSO (Georges Cingal excusé)

13 12 : Saint-Cricq Villeneuve - Consultation du public relative à la demande d'enregistrement suite au projet d'extension d'un élevage de volailles – Observations SEPANSO : 3 pages

14 12 : Biscarrosse – Dossier 20BX03693 – Arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux (20 pages) – Cet arrêt a fait grand plaisir à Me Ruffié, aux associations et aux personnes qu'il défendait : L'article 4 du jugement du tribunal administratif de Pau du 02/09/2020 est annulé. La délibération du 06/03/2017 approuvant le PLU de la commune de Biscarrosse est annulée en tant qu'elle approuve la création des zones 1AUt « Lette du Vivier », 1AUs « Lily », 1AU « Lette du petit Cignes », UK et UCg « secteur urbain du golf ». La décision par laquelle le maire de Biscarrosse a rejeté le recours gracieux de la Société des Amis de Navarrosse, de la SEPANSO Landes, de Mme F et de M. B. est annulée dans cette même mesure. L'appel incident de la commune de Biscarrosse est rejeté...

14 12 : Mont de Marsan - Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers – Georges Cingal a représenté la SEPANSO – [PV officiel : 8 pages](#)

14 12 : Bentayou-Sérée (64) – réunion d'information pour les travaux sur le barrage du Louet – SEPANSO présente ses excuses pour son absence tout en regrettant celle-ci, ayant attiré l'attention des membres du CODERST sur la nécessité d'ausculter systématiquement tous les barrages comme cela se faisait comme Georges Cingal avait pu le constater aux USA

14 12 : Dax – Manifestation anti LGV devant la Communauté de communes du Grand Dax – Les manifestants n'ont pas été déçus : Sur 57 élus, présents ou représentés, 34 ont décidé de ne pas contribuer financièrement à GPSO.

16 12 : Labenne – Le Maire répond à notre recours gracieux (notre courrier du 26/10/2021) : « ... *l'administration dispose d'un délai de deux mois pour répondre à votre recours administratif gracieux. Si aucune réponse n'est effectuée dans ce délai, cela sera considéré comme un rejet tacite de votre recours...* »

16 12 : Ygos Saint-Saturnin – Dossier 1802383-1 – La SEPANSO Landes, représentée par Me Ruffié avait demandé l'annulation des arrêtés préfectoraux n°2017-1899 et 2017-1900 du 05/09/2017 modifiant les arrêtés du 14/09/2012 autorisant le défrichement de bois, ainsi que la décision du 21/08/2018 rejetant leurs recours gracieux – Le Tribunal administratif qui a donné satisfaction à la SEPANSO, n'a toutefois pas ordonné la remise en état boisé des parcelles sur lesquelles ont été installés des panneaux photovoltaïques.

16 12 : Consultation publique – La SEPANSO a contribué en répondant au questionnaire concernant la révision de la Directive de l'Union européenne relative à la qualité de l'air : 36 pages

16 12 : Pêche – Georges Cingal envoie un message à Virgil Sinkevičius, commissaire à l'environnement, en charge de la protection des océans pour que cessent les chalutages qui raclent les fonds marins.

17 12 : Mimizan – Dossier 19BX03284 – Par une requête et un mémoire enregistrés le 05/08/2019 et le 13/05/2020 la commune avait demandé d'annuler le jugements n° 1800683 et n° 1802593 de juin 2019 qui annulait la délibération n° 18-098 du 20/09/2018, la délibération du 09/11/2017 et la décision du 14/02/2018. Si la Cour administrative d'appel annule l'article 2 du jugement du Tribunal administratif de Pau (« La délibération 18-098 du 20 septembre 2018 est annulée », elle confirme que la délibération du 09/12/2017 (déclassement des parcelles T111 et T002 appartenant au domaine public communal) et la décision du 14/02/2018 (rejet du recours gracieux de la SEPANSO) sont annulées. La situation résultante est étonnante : comment est-il possible d'octroyer à un promoteur un permis de construire sur une parcelle qui ne lui appartient pas ? (T111 et T002 redeviennent domaine public communal !)

17 12 : Mont de Marsan – installation du comité départemental « Aire protégées » (développement local de la Stratégie nationale des aires protégées) – Georges Cingal a représenté la SEPANSO.

20 12 : Vieux-Boucau – L'adjoint au maire répond à nos courrier du 24 mai et du 5 novembre sur les travaux des constructions/rénovations en cours sur la parcelle AP22 située en zone naturelle (2 pages) : « ... *Nous examinerons donc les possibilités de régularisation des travaux entrepris dans le strict respect des textes applicables...* »

20 12 : Pouillon – La SEPANSO adresse un seul courrier pour alerter la préfète sur des décharges sauvages : déchets de BTP d'une part et enfouissement de plastiques agricoles d'autre part.

21 12 : Irrigation – Dossiers 21BX01326 et 21BX01415 – La Cour administrative d'appel de Bordeaux confirme l'annulation des autorisations de prélèvement largement surestimés. FNE Midi-Pyrénées, FNE 65, les Amis de la Terre 32 et la SEPANSO Landes qui avaient formé le recours initial sont satisfaites. *Article 2 : « Le jugement du tribunal administratif de Pau est annulé en tant qu'il a différé au 31 mai 2022 les effets de l'annulation de l'arrêt du 25 août 2017 et a décidé que, jusqu'à cette date, les prélèvements autorisés seront plafonnés à hauteur de la moyenne des prélèvements annuels constatés lors des dix campagnes antérieures à la date du jugement sur les points de prélèvements existants ou, en l'absence d'antériorité de dix ans, depuis la mise en service régulière du point de prélèvement concerné. »*

Article 3 : « Sous réserve des actions contentieuses engagées à la date du présent arrêt à l'encontre des actes pris sur son fondement, l'arrêt du 25 août 2017 est annulé à compter du 31 mars 2022. »

Communiqué de presse des associations qui exposent l'importance de cette décision juridique :

<https://www.fne-midipyrenees.fr/2021/12/22/irrigation-dans-le-bassin-de-ladour-la-cour-confirme-lannulation-des-autorisations-de-prelevements-largement-surestimees/>

23 12 : Consultation publique : projets de décret et d'arrêté relatifs aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques – Observations SEPANSO : « *L'insuffisance de protection des populations est dramatique. Nous en voulons pour preuve que non seulement l'air est pollué, mais aussi les nappes d'eau souterraines, tellement polluées qu'il a fallu des arrêtés dérogatoires pour continuer à distribuer une "eau potable non conforme". Les Landes ressemblent à quelques pays sous-développés où des paysans produisent intensivement en épandant des désherbants néfastes. La multiplication des reconnaissances des maladies professionnelles pour les agriculteurs devrait inciter à réfléchir au lieu de poursuivre des recherches en chimie qui débouchent sur de nouveaux problèmes. Le gouvernement serait bien inspiré d'interdire purement et simplement l'utilisation du métolachlore, du glyphosate ... Président le Conseil de l'Union européenne, la France serait bien inspirée de proposer une révision du processus permettant la mise sur le marché de molécules chimiques ou de compositions chimiques qui présentent des risques pour la santé et pour l'environnement.* » - La consultation est ouverte du 21 décembre 2021 au 11 janvier 2022 inclus, en cliquant sur le lien suivant : <https://formulaire.agriculture.gouv.fr/index.php/726654?lang=fr>

27 12 : Marenne Adour Côte Sud – Dossier 2000977-3 – Notre recours contre le PLUi de MACS a été enregistré le 15 mai 2020. L'avocat de MACS s'était constitué en défense le 6 juillet 2020. Aucun mémoire en défense de la MACS pendant plus d'un an. Le Tribunal avait donc ordonné la clôture d'instruction au 31.08.2021 (avec un préavis d'au moins 2 mois à l'avance.... déjà appréciable). Mais notre avocat, Me Wattine, reçoit une ordonnance de réouverture d'instruction et nouvelle clôture reportée au 19 janvier 2022. Ceci est conforme à l'article R.613-1 du code de justice administrative : « *Le président de la formation du jugement peut par une ordonnance, fixer la date à laquelle l'instruction sera close. Cette ordonnance n'est pas motivée et ne peut faire l'objet d'un recours* »
Nota Bene : en attendant la bonne volonté du tribunal, de nouvelles décisions sont prises par MACS en fonction de ce PLUi contesté.

28 12 : Dax à Mont de Marsan – La SEPANSO interroge le président du Conseil départemental pour savoir pourquoi les glissières de sécurité sont remplacées par un muret sur la 2 x 2 voies.

28 12 : Ygos Saint-Saturnin – La SEPANSO écrit au président de la Communauté de communes du Pays morcenais à propos de la zone Uer Parcelles B 10 12 20 33 et 718 : « ... *Vous trouverez en annexe les deux arrêtés de défrichement dont fait référence le pétitionnaire sans jamais les produire. Normal, il n'en était pas le titulaire. Le 16 décembre 2021, le tribunal administratif de Pau a rendu son jugement (voir ordonnance en annexe). Il a tout simplement annulé les deux arrêtés, n° 2017-1899 & 2017-1900, autorisant le défrichement pour ces permis de construire "ex SOLAREZO". Comme nous vous l'avions affirmé lors de l'enquête publique, ces permis se retrouvent sans assise juridique d'autant plus que les autorisations d'origines SOLAREZO ont perdu leur validité. Il en résulte que c'est à tort que vous avez*

modifié la cartographie de votre PLUi H, ces zones devant tout simplement réintégrer le zonage N comme le demandions. Votre PLUi-H n'étant pas encore approuvé, il vous est encore temps de le rectifier.... »

30 12 : Tourterelle des bois – Le Conseil d'État annule les arrêtés ministériels qui avaient autorisé des prélèvements de 18000 et 17460 oiseaux pour les saisons 2019-2020 et 2020-2021. Satisfaction de la LPO, mais aussi de la SEPANSO qui avaient souligné lors des consultations publiques que les projets d'arrêtés n'étaient pas conformes à la Directive Oiseaux et au Code de l'Environnement puisque l'on ne doit pas chasser des espèces dont les populations sont en mauvais état de conservation.

30 12 : Herm – Projet d'unité touristique – La SEPANSO répond au Collectif Protégeons Herm

30 12 : Mimizan – Jean Dupouy, vice-président de la SEPANSO Landes fait le point sur le dossier T111 et T02 après le jugement du Tribunal de Pau (voir ci-dessus : 17/12/2021) et interroge Me Ruffié.

31 12 : Bias – La SEPANSO écrit à nouveau à Madame le Maire pour « Mise en demeure pour mise à disposition de documents administratifs incomplets et modifications sur les supports dématérialisés » (2 pages + copies d'écran du site communal).

31 12 : Donzacq – Etude du site des Echourdes + Visite du Site INRAE



Secteur humide des Echourdes

Documents :

Dire de l'État sur le développement du photovoltaïque – Préfecture 40, décembre 2021, 11 pages
http://www.landes.gouv.fr/IMG/pdf/dire_de_l_etat_dvt_pv_vf.pdf

Inventaire du patrimoine géologique Nouvelle-Aquitaine – DREAL-NA
http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/plaquette-fiches-geologie_vf_210121.pdf

Cartographie des hotspots de biodiversité et des lacunes de protection en Nouvelle Aquitaine –

LPO et Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique – 105 pages

https://obv-na.fr/ofsa/ressources/dispositifs/hotspot/Rapport_Hotspots_2021.pdf

L'ensemble des données brutes figure sur le site de l'obv pour la flore et sur le site fauna pour la faune (<https://observatoire-fauna.fr/>).

Zones humides Infos : La SNPN décide que l'abonnement (2 numéros/an) serait payant : 10 euros/an
Tous les anciens numéros sont téléchargeables et il est possible d'être abonné gratuitement à la version numérique - <https://www.snpn.com> - Aller sur revues ...

IMPORTANT : dans le numéro 101 (2nd semestre 2021) le dossier est consacré aux INFRACTIONS EN ZONES HUMIDES (page 4 à page 11)

La trame verte, bleue et noire dans les territoires : présentation et analyse des dispositions juridiques applicables et des outils mobilisables – France Nature Environnement, 20/12/2021, 194 pages – 1,6 Mo

Ce qui change en 2022 – Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

<https://www.ecologie.gouv.fr/changements-en-vigueur-au-1er-janvier-2022>

Transition(s) 2050, choisir maintenant, agir pour le climat (4 scénarios pour atteindre la neutralité carbone – ADEME - <https://transitions2050.ademe.fr/>

Le rapport (687 pages, 18 Mo) - La synthèse (23 pages) - Le résumé exécutif (7 pages)

Les plans d'eau face au changement climatique – Acclimaterra cahier n°1, 29 pages

Numérique et environnement – Acclimaterra cahier n°2, 27 pages

<https://www.acclimaterra.fr/rapport-page-menu/cahiers-thematiques/>

L'entente pour l'eau du Bassin Adour-Garonne : une synergie des politiques de l'eau qui montre son efficacité – Communiqué officiel (2 pages) : ...La transition agricole comme enjeu d'avenir...

<https://www.datapressepremium.com/rmdiff/2005566/CPReunionEntenteEau-14122021.pdf>

Avis relatif au Varenne Agricole de l'Eau et du Changement climatique – Comité national de l'eau, 31 pages - 03/12/2021 - [http://www.cne.developpement-](http://www.cne.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/20211217_avis_cne_vaecc_vote_annexes.pdf)

[durable.gouv.fr/IMG/pdf/20211217_avis_cne_vaecc_vote_annexes.pdf](http://www.cne.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/20211217_avis_cne_vaecc_vote_annexes.pdf)

Des cycles de carbone durables – Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil – 29 pages

<https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-15045-2021-INIT/fr/pdf>

Engagement pour l'environnement – Présentation des données à Bordeaux le 9/12/2021 – 60 pages

http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ja_na_20211209_-_vf-1.pdf

Stratégie Régionale Biodiversité : Le diagnostic régional est en ligne.

- Partie 1 : État des lieux (76 pages)
- Partie 2 : Une biodiversité en interaction avec les activités humaines (50 pages)
- Partie 3 : Préservation de la biodiversité (38 pages)
- Partie 4 : Sept enjeux pour un projet partagé en faveur de la biodiversité régionale (12 pages)
- Annexe 1 : Références (100 pages)
- Annexe 2 : Éléments de contexte (94 pages)
- Annexe 3 : Tableaux, cartes, résumés (24 pages)
- Annexe 4 : E,jeux (6 pages)

https://www.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/strategie-regionale-pour-la-biodiversite/#dl_diag

Le diagnostic en bref (9 pages)

https://www.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/wp-content/uploads/2021/08/SRB_R%C3%A9sum%C3%A9-diagnostic-VF.pdf